Associations
Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 27/12/2022

Évolutions et dissolution d'une association

- Modification des statuts
- Changement dans l'administration
- Évolution des ressources
- Dissolution

Questions – Réponses

- Quelle est la procédure pour exclure un membre d'une association ?
- Quels sont les délais de conservation des documents d'une association ?
- Comment obtenir le récépissé de déclaration de modification d'une association ?

Toutes les questions réponses

Et aussi…

- Création d'une association

Où s'informer ?

- Pour s'informer :
  Point ressource à la vie associative

Services en ligne

- Modification d'une association (e-modification)
  Téléservice
- Modification d'une association (titre, objet, siège social, adresse de gestion, dissolution)
  Formulaire
- Consulter les annonces des associations et fondations
  Outil de recherche

VILLE DE Châtillon
Hôtel de Ville
Horaires : Lundi, mardi, mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 18h
Jeudi : 13h30 à 19h — Samedi : la mairie sera fermée du 13 juillet ou 24 août
Adresse : 1, place de la Libération, 92320 Châtillon
Tél. : 01 42 31 81 81